

A Dully, l'exil agité d'un maître chinois

> **Héritage** Le grand peintre Zao Wou-Ki, 92 ans, est au centre d'une bataille juridico-familiale

> **En jeu, une œuvre d'une valeur colossale**

Rocco Zacheo

A Dully, tout ou presque est calme et doux. Le château inspire le respect, les villas disent l'aisance de ses habitants. C'est ce qu'on appelle un havre de paix. Le peintre franco-chinois Zao Wou-Ki, un maître admiré, et son épouse Françoise Marquet ne s'y sont pas trompés. Ils s'y sont établis en 2011. L'artiste, 92 ans, connaîtrait-il le bonheur au crépuscule? Hélas non. Dans l'ombre, son épouse et son fils – d'un premier mariage – se déchirent. En cause, justement: le déménagement du couple à Dully, dénoncé par le fils de Zao Wou-Ki, Jia-Ling Zhao. Celui-ci accuse sa belle-mère de vouloir faire main basse sur l'œuvre du peintre. Les avocats des parties s'affrontent, à Genève et à Paris, comme le rapporte l'hebdomadaire *Charlie Hebdo* dans son dernier numéro.

Lenjeu de la bataille? Déterminer qui, de l'épouse ou du fils de l'artiste, gardera le contrôle sur une œuvre dont la valeur est estimée à plusieurs dizaines de millions de francs. Zao Wou-Ki, c'est une cote, donc. Mais aussi une trace, abstraite et atmosphérique pour dire vite, qui marque l'histoire de l'art du XXe siècle et qui lui vaut les faveurs de figures marquantes, d'André Malraux qui le distingue en le naturalisant à Dominique de Villepin. Ça, c'est la grandeur de l'artiste. Son présent est tout autre. Une expertise médicale, le 21 mars dernier à Paris, certifie son impossibilité à prendre une quelconque décision, ainsi qu'une «dégradation des fonctions supérieures d'évolution progressive depuis plus de six ou sept ans».

Face à cette situation, Françoise Marquet, son épouse, a pris des mesures pour gérer une œuvre foisonnante et une fortune importante. Elle s'est établie en Suisse avec le peintre et a créé, en mars 2012, une fondation qui porte le nom du conjoint. Son but? Promouvoir par tous les moyens l'œuvre de Zao Wou-Ki. Cette décision, le fils Jia-Ling Zhao la conteste avec force, sur deux fronts distincts. Avec une plainte pénale contre X pour abus de fai-



MICHELLE FELLETER/SYGMA/CORBIS

Le peintre Zao Wou-Ki. Maître de l'abstraction atmosphérique, l'homme a été reçu à l'Académie des beaux-arts en 2002. Il a été honoré d'une distinction rare en France, en étant promu en 2007 grand officier de la Légion d'honneur. ARCHIVES

blesse, tout d'abord. Et avec une demande de mise sous tutelle de son père, ensuite. Cette dernière requête a été rejetée le 31 mai dernier par un tribunal d'instance de Paris, qui s'est déclaré incompétent puisque la personne concer-

«Zao Wou-Ki vivait en France depuis 1948. Il n'a jamais manifesté le désir de quitter sa terre d'adoption»

née par la mesure réside en Suisse. Selon l'avocat parisien de Jia-Ling Zhao, Me Jean-Philippe Hugot, que nous avons joint par téléphone, le scénario est pourtant très clair: «Le père de mon client vivait en France depuis 1948. Il était très lié à ce pays et n'a jamais manifesté le désir de quitter sa terre d'adoption. Dès lors, il est

très étonnant de constater que, le jour où Zao Wou-Ki est dans une position de dépendance totale vis-à-vis de son épouse, il se retrouve contre son gré, pour des raisons sans doute fiscales, dans un autre pays, qu'il n'a pas choisi ou voulu.»

En attendant, la première bataille, celle menée au civil, a été remportée par Françoise Marquet. Sa requête, parallèle à celle du fils du peintre, a été déposée dans le canton de Vaud et a été accueillie favorablement. Zao Wou-Ki aura désormais deux cotuteurs: son épouse et l'avocat Marc Bonnant, ami de la famille et membre de la Fondation Zao Wou-Ki.

Le volet pénal, où la question de l'abus de faiblesse devra être tranchée, attend dans une cour parisienne. Me Jean-Philippe Hugot espère une issue heureuse, favorable au fils du peintre. Mais pour l'heure, toutes ses démarches se concentrent sur le recours

déposé auprès du juge de tutelle de Paris. Dans le document de l'appel, que nous nous sommes procuré, les attaques contre Françoise Marquet sont parfois tranchantes. Se dessine le portrait d'une femme préoccupée avant tout de faire fructifier au mieux l'œuvre du conjoint, derrière l'abri que constituerait la fondation qu'elle a créée. «A plusieurs reprises, Madame Marquet indique avoir réalisé de sa propre initiative des ventes de tableaux appartenant à Monsieur Zao Wou-Ki», écrit dans son recours Me Hugot. Elle aurait agi sans l'accord de son mari en vue de s'enrichir.

Françoise Marquet, elle, s'en défend. Dans sa demande de tutelle, elle indique ceci: «Les revenus de Monsieur Zao Wou-Ki proviennent de la gestion des droits de son œuvre et de la vente organisée de certaines toiles.» Dans une lettre adressée à son beau-fils, reproduite dans l'appel de Me Hugot,

Françoise Marquet précise: «Tu me reproches d'avoir vendu certaines œuvres de Wou-Ki, en affirmant que «ces agissements, s'ils étaient avérés, pourraient entraîner des conséquences dramatiques sur le patrimoine de ton père». Comment penses-tu que [ton] père a vécu jusqu'à présent, si ce n'est de son travail d'artiste peintre, autrement dit de la vente de ses œuvres? Comment imagines-tu que sont financées les dépenses de sa vie quotidienne, devenue de plus en plus onéreuse avec l'évolution de sa maladie, si ce n'est par le prix de vente de ses œuvres?»

«Sentant venir la fin prochaine, certains proches manifestent un intérêt jamais affiché auparavant»

Bref, une famille se déchire. Pour les uns, il y a là un abus de faiblesse et une dilapidation de patrimoine artistique. Pour les autres, il s'agit d'œuvrer pour le bien-être d'un artiste sénile. Pour Me Marc Bonnant, pas de doute. Son avis est lapidaire: «Sentant venir la fin prochaine, certains proches de Zao Wou-Ki manifestent un intérêt qu'ils n'ont jamais affiché auparavant.»

Dans la feutrée Dully, l'histoire du peintre venu chercher la quiétude avec son épouse ne se déroule pas comme souhaité. L'artiste affaibli, lui, ne saura jamais de quoi il est question. Sa santé le préserve d'une tragédie familiale appelée à se prolonger.

Zao Wou-Ki, vie d'un peintre

1er février 1920. Naissance à Pékin de Zao Wou-Ki. Issu d'une famille de lettrés, il passe une partie de son enfance à étudier la calligraphie.
1935-1941. Il étudie les beaux-arts à Hangzhou, en se consacrant à la peinture chinoise et occidentale. Le jeune diplômé devient professeur.
Avril 1948. Agé de 27 ans, il s'installe à Paris et suit les cours d'Emile Othon Friesz.
Années 1950. Lentement, l'artiste définit son univers plastique

et sa technique. On le rapproche alors du courant de l'abstraction atmosphérique.
1980. Il est nommé professeur de peinture murale à l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs, à Paris.
1983. Reconnu et célébré en Chine, il enseigne à l'Ecole des beaux-arts de Hangzhou.
2002. Devient membre de l'Académie des beaux-arts.
2006. L'ancien président Jacques Chirac le fait grand officier de la Légion d'honneur. **R.Z.**

Panorama

Foire

Art Basel, comme en 2011
Environ 65 000 personnes ont visité la 43e édition d'Art Basel, qui a fermé ses portes dimanche à Bâle. La foire internationale égalise ainsi son record de 2011, malgré une journée supplémentaire. (ATS)

Patrimoine

Une vigne historique
L'Etat français vient d'inscrire aux Monuments historiques une parcelle de vigne du Gers, une première dans le pays. Les vignes, situées sur la commune de Sarragachies, auraient 150, voire 200 ans. (AFP)

Action

Culture roumaine menacée
Des dizaines d'artistes roumains se sont réunis lundi devant l'ambassade du Canada à Bucarest pour demander «l'asile culturel» après une décision qui, selon eux, menace l'indépendance de la culture. (AFP)

PUBLICITÉ



EST. 1912
L'ART DE L'INGENIEUR RÉVÉLÉ
Exposition itinéraire à l'occasion du Centenaire de l'Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-Conseils
UNTER UNS — PARMIS NOUS — TRA NOI
Martin Stollenwerk — Jules Spinatsch — Annaïk Lou Pitteloud
20.-30. 6. 2012 — Lausanne (Forum de l'Hôtel de Ville)
20.-28. 9. 2012 — Zurich (Bâtiment principal de l'EPFZ)
3.-18. 11. 2012 — Bâle (SAM — Musée suisse d'architecture)

www.usic.ch/100

En collaboration avec



ETH
Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
Swiss Federal Institute of Technology Zurich

SAM

Sponsors Amstein et Walthert SA — BG Ingénieurs conseils SA — Weinmann Energies SA
sd ingénierie SA — CSD INGENIEURS SA